



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

# Groupe de travail relatif à la médecine de prévention

Jeudi 21 mars 2019



## ORDRE DU JOUR

**I- Rappel des précédentes réunions du « GT médecine de prévention » et actualité**

**II- Présentation des axes de progrès identifiés**



## I- RAPPEL DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS DU « GT MÉDECINE DE PRÉVENTION » ET ACTUALITE

La réforme de la médecine de prévention s'inscrit dans un processus mené par la DGAFP depuis 2015.

La présente réunion du groupe de travail relatif à la médecine de prévention fait suite à celles du 21 novembre 2017 et du 13 février 2018.

### □ GT du 21 novembre 2017

Lors de ce GT ont été présentés :

- ✓ Les chiffres clés sur la démographie des médecins spécialisés en médecine du travail et infirmier(e)s ;
- ✓ Un point sur le dispositif des collaborateurs médecins ;
- ✓ Un tableau comparatif des périodicités de visites en vigueur dans les trois versants de la fonction publique et dans le secteur privé ;
- ✓ Un tableau comparatif des règles relatives aux infirmiers en santé au travail dans la fonction publique de l'Etat et dans le secteur privé.

# I- RAPPEL DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS DU « GT MÉDECINE DE PRÉVENTION » ET ACTUALITE

## □ GT du 13 février 2018

Intervention du Professeur Jean-Marc SOULAT chef du Service de Santé au Travail du CHU de Toulouse et responsable de la Consultation de Pathologie Professionnelle, coordonnateur des enseignants de médecine du travail et de Madame Catherine HIGOUNENC, infirmière spécialisée en Santé au Travail, encadrante de la licence professionnelle des métiers de la santé au travail, université Toulouse Capitole.

## □ Mission confiée par le Premier ministre à la députée Charlotte Lecocq

Articulation de la mission avec les travaux du GT  
Enjeux de la mission



## II- PRESENTATION DES AXES DE PROGRES D'ORES ET DÉJÀ IDENTIFIES

**Axe 1 : Améliorer l'accès des agents à la médecine de prévention**

**Axe 2 : Améliorer l'attractivité et l'organisation de la médecine de prévention**



## Axe 1 : Améliorer l'accès des agents à la médecine de prévention

Le suivi des agents est aujourd'hui fondé sur la distinction entre :

### **1- les agents soumis à une surveillance médicale particulière**

article 24 du décret

### **2- les agents qui ne sont pas soumis à une surveillance particulière**

visites médicales quinquennales et visites sur demande

## Axe 1 : Améliorer l'accès des agents à la médecine de prévention

Quels leviers d'amélioration ?

**1- faut-il modifier la nature des visites ?**

*introduction de la visite d'information et de prévention ?*

**2- faut-il modifier la fréquence des visites ?**

*pour les agents relevant de la surveillance particulière ?*

*pour l'ensemble des agents ?*

**AXE 2 : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION**

- 1- Comment renforcer l'attractivité de la médecine de prévention ?**
- 2- Pourquoi et comment promouvoir l'infirmier en santé au travail ?**
- 3- Pourquoi et comment promouvoir la mutualisation des services entre les trois versants de la fonction publique ?**



## AXE 2 : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

### 1- L'attractivité de la médecine de prévention

- Faudrait-il nommer « **médecin du travail** » les médecins du travail recrutés par les services de l'État ?

*Amélioration de la lisibilité et de l'attractivité auprès des professionnels ?*

- Quel devenir pour l'article 12 du décret de 1982 ?

*Un article au contenu problématique en termes d'attractivité*

*Maintien ?*

*Suppression ?*

*Réécriture ?*



## AXE 2 : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

### 2- L'infirmier en santé au travail

- **A quoi pourrait s'étendre le domaine de compétence des infirmiers ?**

*Visites ? Tiers temps ?*

- **A quelles conditions ?**



## AXE 2 : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

### 3-La mutualisation des moyens entre les trois versants de la fonction publique

- Un axe d'amélioration identifié dans le plan SST de mars 2017
- Des expérimentations en cours et déjà des enseignements
- Une mesure prévue au projet de loi de transformation de la fonction publique (article 16)

